

## **CONVENTION**

Entre :

Mr ou Mme

Adresse

Et

L'entreprise

Adresse

Pour la période du

au

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

L'entreprise ci-dessus désignée accepte d'être terrain de stage pour l'accomplissement du **stage d'observation en entreprise** d'une durée de 70 heures. Ce stage est demandé par l'arrêté du 11 avril 2022 du Ministère de la Santé relatif aux conditions de formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

### **ARTICLE 2**

Ce stage s'adresse aux candidats à la formation d'ambulancier. C'est un pré requis au concours. Il est destiné à les faire participer à la vie de l'entreprise afin qu'ils en connaissent mieux le métier d'ambulancier avant leur entrée en formation. Les candidats ne peuvent prétendre à aucune rémunération.

### **ARTICLE 3**

A l'accueil du candidat, le Chef d'Entreprise fixera avec celui-ci les conditions du stage, charge au candidat de communiquer celles-ci à l'Institut.

#### **ARTICLE 4**

Place du stagiaire : il est prévu comme 03<sup>ème</sup> coéquipier en ambulance et sera placé sous la responsabilité d'un tuteur ambulancier diplômé de l'entreprise. Toutes les participations du stagiaire, à la prise en charge des patients seront encadrées et débriefées par les professionnels présents lors de l'intervention.

#### **ARTICLE 5**

Le chef d'entreprise vérifiera auprès de son assureur automobile la possibilité de confier un de ses véhicules au stagiaire aux seules fins d'évaluation

#### **ARTICLE 6**

Le Chef d'Entreprise est tenu d'informer son assureur qu'il est terrain de stage et le stagiaire devra fournir une copie de son assurance responsabilité civile au tuteur de stage.

#### **ARTICLE 7**

Le Chef d'entreprise devra déclarer les noms des stagiaires et les dates du stage à l'ARS dont il dépend. Le stagiaire lui fournira son attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires et son attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance.

#### **ARTICLE 8**

Au cours du stage, le stagiaire se conformera aux règles et habitudes de l'entreprise, il sera notamment tenu à la discrétion et au secret professionnel.

#### **ARTICLE 9**

A l'issue du stage, le Chef d'Entreprise fera une évaluation circonstanciée du stagiaire et rédigera une « attestation de suivi du stage d'observation » conforme à l'annexe IV du décret. Ce document, pris en compte dans l'épreuve orale d'admission, sera remis au candidat.

#### **ARTICLE 10**

Le Chef d'Entreprise portera cette convention à la connaissance du stagiaire.

Lu et Approuvé

Le .....

A.....

Signature du Chef d'Entreprise

Signature de l'élève

Cachet